



NOUVELLE INSCRIPTION   
ADHERENT EN 2019 /2020

## **Fiche d'inscription Cours**

### **RENSEIGNEMENT CAVALIER(E)**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe : Masculin  Féminin   
Adresse : .....  
Téléphone fixe : ..... Portable : .....  
Numéro de licence FFE : ..... Galop .....  
Groupe sanguin : ..... Allergies connues : .....  
Adresse email : .....@.....

### **RENSEIGNEMENT PARENTS / REPRESENTANT LEGAL / EN CAS D'URGENCE**

Nom(s) : ..... Prénom(s) : .....  
Téléphone fixe : .....  
Portable (père) : ..... Portable (mère) : .....

*Autorisation parentale pour les mineurs :*

*Je soussigné(e) ..... (nom prénom) autorise mon enfant  
..... (nom prénom) à participer aux activités de  
l'établissement équestre Les Ecuries de la Hallerie.*

### **TARIFS**

*Je choisis la formule suivante :*

- Carte de 10 séances collectives validité 3 mois (renouvelable)
- Carte 10 séances individuelles validité 3 mois (renouvelable)
- Je souhaite prendre une licence FFE
- Je ne souhaite pas souscrire la licence FFE, je rempli la décharge d'assurance

### **INFOS PRATIQUES**

*Comment avez-vous connu Les Ecuries de la Hallerie ? .....*

*Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur et les conditions  
générales de vente.*

*Je fournirai un certificat médical permettant la pratique de l'équitation avant le début des cours.  
J'accepte l'utilisation et la diffusion de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le  
cadre de ses activités équestres. Dans le cas contraire, cocher cette case .*

*J'accepte être recensé(e) dans le fichier informatique de l'établissement et bénéficie d'un droit d'accès  
et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.*

*L'établissement équestre m'a informé des dangers encourus par mon enfant ou moi-même, écarts,  
coup de pied, chute, collision... lors de la pratique de l'équitation en dehors de tout encadrement.  
J'autorise les Ecuries de la Hallerie à prendre les mesures nécessaires en cas de problème de santé ou  
d'accident à contacter les secours (pompiers, Samu, ambulance). Dans le cas contraire, cocher cette  
case .*

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

représentant légal ou cavalier majeur

Lu et approuvé + Signature du

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Cotisation - inscription : La cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative.

La cotisation n'est pas remboursable.

L'inscription est valable, uniquement, pour la saison 2020/2021 du mercredi 2 septembre 2020 au samedi 26 juin 2021 à l'exclusion des périodes de vacances scolaires. Le cavalier a sa place réservée sur toute l'année au jour et à l'heure définis en septembre. Les cours sont assurés le premier samedi des vacances scolaires

Le tarif passager s'applique à toute personne n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle.

Tarifs : Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Licence FFE et assurances : Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [www.pezantassurance.fr](http://www.pezantassurance.fr).

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

Règlement Intérieur : Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

Fichier informatique : Le club dispose d'un fichier informatique recensant les données personnelles fournies par le cavalier. Ce dernier dispose d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Droit à l'image : Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

Carte de 10 heures : Les cartes de 10 h sont ni remboursables ni cessibles.

Validité des cartes : 3 mois à compter de la date d'achat sous réserve d'être à jour de sa cotisation.

Modalités de remboursement : Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivant :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité non décommandée au minimum 24h à l'avance reste due en intégralité.

Prestations : En cas d'absence imprévue de l'encadrant, le centre équestre assure le remplacement ou informe l'usager par voie d'affichage à l'accueil de l'absence de l'intervenant et propose une alternative. L'heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant. Le centre équestre se réserve la possibilité de fermer le centre pour congés annuels ou en cas de force majeure. Il s'engage à en informer les adhérents par voie d'affichage à l'accueil. Les cours sont programmés à jour et heures fixes sauf pendant les vacances scolaires où des horaires spéciaux sont aménagés pour permettre l'organisation des stages. La gérance se réserve le droit en début de saison en cas de cours à moins de 4 cavaliers- de dispatcher ceux-ci à d'autres horaires correspondant à leur niveau. En cas d'intempérie, les cours programmés en carrière auront lieu sous forme de cours théoriques ou seront récupérés à un moment ultérieur.

#### Consignes / recommandations :

Tenue du cavalier : La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de bottes ou boots & mini-chaps est obligatoire. Le port du casque est **obligatoire**. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384. Des casques aux normes en vigueur sont mis à disposition dans la sellerie. Il est également vivement conseillé d'avoir son propre casque.

Cours : Le cavalier doit prévoir au minimum 30 minutes avant le cours pour assurer les soins et s'occuper de sa monture. Prévoir 30 minutes après le cours pour assurer les soins et ranger le matériel sauf autre indication due à un protocole sanitaire spécifique

Matériel et installations : Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations et de laisser le matériel, mis à leur disposition, propre et en bon état.

Panneaux d'affichage : Ils se trouvent dans la salle du Club et au Poney Club. Ils donnent des informations générales sur le club e le planning des animations, stages et concours à venir. Penser à les consulter régulièrement !

Principales consignes de sécurité : - Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte du club autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur. - Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) n'encombre les allées empruntées par les chevaux. - Les chiens doivent être tenus en laisse. - Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures - Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. - Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur cours et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit 30 mn avant et après la reprise.

Décharge attestation d'assurance individuelle

(en cas de non souscription de la licence FFE)

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

.....

reconnait avoir été informé(e) des avantages de la licence fédérale (concernant l'assurance, en particulier).

Ne souhaitant pas prendre cette licence, je certifie /que mon fils/que ma fille/  
..... est couvert(e) par une assurance individuelle accident  
qui couvre la pratique de l'équitation (transport, soins chirurgicaux et radiologiques, rééducation,  
indemnités...).

Fait à Le Signature